

10 juil 2018 -17:06

2017 : forte accélération de la lutte contre le trafic des espèces menacées

En 2017, la convention CITES, qui régleme le commerce des espèces menacées, a été étendue à de nouvelles espèces. La Ministre de l'Environnement, Marie-Christine Marghem, a renforcé l'équipe CITES du SPF Santé publique afin de gérer au mieux la délivrance de permis et de contrôler d'avantage le marché des plantes et animaux protégés par la CITES. Voici les résultats de l'année écoulée.

En 2017, la cellule CITES du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement a délivré 2871 permis (importations, exportations et réexportations) et 7189 certificats (pour le commerce intra-communautaire). Cette très forte augmentation de demande de certificats (plus du double des années précédentes) est due au fait que de nouvelles espèces ont été ajoutées à l'annexe 1 (qui protège les espèces les plus menacées) de la convention CITES, dont le perroquet Gris du Gabon, très prisé en Belgique. Dans l'Union, le commerce des animaux vivants portent essentiellement sur les perroquets, les tortues terrestres et les rapaces.

Les importations de produits concernent principalement des articles en cuir de reptiles et du bois dur africain. 6000 m3 de sciage d'afromosia en provenance du Cameroun et 2000 m3 de sciages et de grumes venant de RDC ont été importés en Belgique.

En septembre 2017, une cellule « Inspection Espèces » a été créée pour surveiller le commerce du bois et des espèces menacées. Les inspecteurs ont traité 160 dossiers d'octobre 2017 à mai 2018. Ils ont saisi 121 spécimens: des dents d'éléphants, des animaux naturalisés (dont une panthère noire), du corail, des bénitiers, mais aussi des rapaces et des perroquets vivants. Au total, les inspecteurs ont dressé 57 PV d'infractions. Ces dossiers de saisie ont été portés devant les tribunaux. 24 auditions ont été menées en collaboration avec la justice. Les juges prononcent des peines de plus en plus sévères : en octobre 2017, un ressortissant Belge a été condamné à 9 mois d'emprisonnement pour la capture de 334 tortues au Maroc.

La cellule Inspection Espèces collabore activement avec l'Administrations des Douanes et des Accises (pour les contrôles aux frontières), la police (pour des opérations ciblées) et l'AFSCA. Au cours de l'année 2017, ces services ont enregistré un total de 295 dossiers de saisies. Régulièrement, les experts du SPF Santé publique organisent des formations pour le personnel de la police et des douanes.

La Ministre, Marie Christine Marghem, voit dans ces résultats le fruit de son engagement dans la lutte contre la criminalité environnementale. L'engagement des nouvelles recrues au sein des services CITES a permis d'augmenter les contrôles et de contribuer efficacement à la sauvegarde des espèces menacées.

Contact presse :

Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique, 0475/93.92.71, vinciane.charlier@sante.belgique.be
Bernard Van Hecke, porte-parole de Mme Marghem , 0475/44.34.26, bernard.vanhecke@marghem.fed.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be